

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mardi 04 avril 2022	<b>Séance du Mardi 12 avril 2022</b>
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le Douze avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 41</b>	
Présents : 32	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	
Rapporteur	M. Francis BARDEAU	01 <sup>er</sup> Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Sébastien VAISSADE (Liausson), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

Conformément à l'article L.2121.14 du CGCT, le ou les Président(s) en exercice sur l'année du compte administratif mis en délibéré ne sont pas comptés dans les membres présents et ne prennent pas part au vote : M. Claude REVEL (Canet).

## 12. Compte Administratif 2021 –Budget annexe assainissement « DSP SAUR »

Monsieur BARDEAU indique que conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « DSP SAUR », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

**DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,

- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés,

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation			
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021	
011	Charges à caractère général	5 771,78	002	Résultat reporté N-1	842 307,35	
012	Charges de personnel	49 464,04	042	Opérations d'ordre	25 753,95	
66	Charges financières	23 633,54	70	Produits des services	492 169,22	
042	Opérations d'ordre	101 389,22	74	Subventions d'exploitation	48 082,63	
65	Autres charges gestion courantes	1,04				
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>180 259,62</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>1 408 313,15</b>	
					<b>Excédent 2021</b>	<b>1 228 053,53</b>

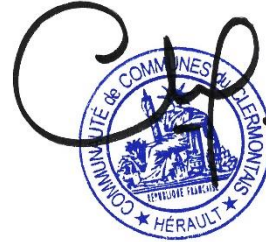
Dépenses Investissement			Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021	
001	Résultat reporté N-1	58 489,36	040	Opérations d'ordre	101 389,22	
Op. 10	Opération d'investissement	30 672,15	13	Subventions d'investissement	134 961,66	
16	Remboursement capital	45 625,66				
040	Opérations d'ordre	25 753,95				
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>160 541,12</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>236 350,88</b>	
					<b>Excédent 2021</b>	<b>75 809,76</b>

Considérant que Monsieur le Président en exercice a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement « DSP SAUR »,  
Monsieur BARDEAU en sa qualité de Président de l'Assemblée sur ce point soumet ce point au vote.  
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE,**

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « DSP SAUR »,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.